

LOIS DE FINANCES ET HANDICAP EN 2010

La loi de finances de la Sécurité Sociale.

Préambule.

Disons-le d'emblée : si le déficit de la sécurité sociale dans son ensemble a plus que doublé entre 2008 et 2009 pour atteindre un niveau sans précédent à 23,5 milliards d'euros, voire de 30,6 milliards d'euros en 2010, ce n'est pas tant que le niveau de dépenses a augmenté dans de telles proportions, mais tout simplement parce qu'à la politique dite « d'allègement des charges qui pèsent sur les entreprises » engagée depuis plus de 30 ans, s'est ajouté un nombre de faillites d'entreprises en augmentation en raison de la crise économique qui n'a cessé de s'aggraver tout au long de ces années - et en particulier depuis la crise financière née de la crise de l'immobilier aux États-Unis - et par conséquent un taux de chômage croissant, dans la mesure où les cotisations sont assises sur le travail, ce qui a contribué à diminuer très fortement les recettes des différentes caisses de sécurité sociale.

C'est d'ailleurs la Caisse d'assurance-maladie qui est la plus touchée en raison de cette situation avec un déficit de 11,5 milliards d'euros en 2009 contre 4,4 milliards d'euros en 2008 d'autant que dans le même temps les dépenses de santé continue nécessairement d'augmenter, que ce soit en termes de « soins de ville » qu'en termes « d'établissements de santé ».

Ce qui permet au gouvernement de justifier la hausse du forfait journalier hospitalier qui passe de 16 à 18 € (l'intention première du gouvernement était de le porter à 20 € !) - contre 12 à 13,5 € en psychiatrie - frappant un peu plus durement les personnes les plus fragiles sur le plan de la santé, et notamment de nombreuses personnes dites handicapées, même si face à la réaction hostile à cette mesure du Mouvement associatif, le gouvernement a dû reculer en ce qui concerne son application pour les résidents en Maisons et Foyers d'accueil spécialisé.

Lorsque la personne dite handicapée doit payer

de surcroît, bien entendu comme tout un chacun mais à la différence que le plus souvent pensionnée ses revenus sont minces, le ticket modérateur, auquel s'ajoute le forfait de 1 € par acte médical, le forfait de 18 € sur les actes dits « lourds », la somme de 2 € pour un transport sanitaire, sans parler des sommes non remboursées sur les médicaments, on mesure que l'augmentation en cours de l'Allocation aux adultes handicapés - et que devrait-on dire des pensions d'invalidité ? - est loin d'être encore satisfaisante, c'est un euphémisme !



Eric Woerth (ministre du travail)

Malheureusement, à l'heure où ces lignes sont écrites, il en est de même en ce qui concerne les personnes accidentées du travail puisque le gouvernement a décidé, au titre de la lutte contre les « niches fiscales » (!) de taxer leurs indemnités, mesure qui suscite l'indignation de tous les acteurs sociaux.

Et pour cause ! L'application d'une telle mesure ne « rapporterait » que 150 millions d'euros alors même que l'ensemble des niches fiscales constitue une somme globale de 72 milliards d'euros qui échappe à l'impôt !

Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie 2010.

360 millions d'euros ont été prévus pour financer en 2010 la poursuite du plan pluriannuel 2008-2012 de création de places pour la part qui revient à l'Assurance maladie, tel qu'il avait été annoncé en 2008, et plus précisément pour permettre :

- pour les enfants, l'ouverture de 550 places en Instituts médico-éducatifs et professionnels dont 100 places pour les enfants polyhandicapés et 150 pour les enfants déficients visuels, 1340 places de Services d'éducation spéciale et de soins à domicile dont 200 places pour les enfants autistes et 140 pour les enfants déficients visuels, 15 Centres d'action médico-sociale précoce, 12 Centres médico-psycho-pédagogiques,
- pour les adultes, la création de 1800 places en Maisons et Foyers d'accueil spécialisé, 300 places en Foyers de vie, 1500 places de Services de

soins infirmiers à domicile et de Services d'action médico-sociale pour les adultes handicapés dont 500 places aux personnes dites handicapées psychiques,

- pour les adultes toujours, le financement des frais de transport des usagers dans le budget des Maisons et Foyers d'accueil médicalisé, tandis que rien n'est prévu pour les travailleurs se rendant en Établissements et services d'aide par le travail, ni pour les personnes se rendant dans les Centres d'action médico-sociale précoce et les Centres médico-psycho pédagogiques (!).

La Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie.

Prestation de Compensation du Handicap.

825 millions d'euros, telle devrait être la somme consacrée au financement de la Prestation de Compensation Handicap en 2009, à raison de 502,9 millions d'euros pour la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie et de 322 millions d'euros pour les départements. Depuis juin 2009, le montant des 70 millions d'euros mensuels a été franchi.

On dénombre au 31 décembre 2008, dernier chiffre connu, 69 674 bénéficiaires de la Prestation - contre 37 260 au 31 décembre 2007 - et à la même date, 110 870 bénéficiaires de l'Allocation compensatrice de tierce personne - contre 127 600 au 31 décembre 2007.

1,136 milliards d'euros, telle devrait être la somme consacrée en 2010 pour le financement de cette prestation, à charge pour la Caisse de financer celle-ci à hauteur de 505,2 millions d'euros.

Autres financements.

60 millions d'euros seront consacrés en 2010 par la Caisse au titre du fonctionnement des Maisons départementales des personnes handicapées.

11,9 millions d'euros, seront consacrés en 2010 par la Caisse au financement des établissements ou services sociaux et médico-

sociaux.

2 millions d'euros financés par la Caisse viendront s'ajouter aux 33 millions d'euros financés par la sécurité sociale pour permettre le développement d'un plan national concernant les « handicaps rares ».

À titre de comparaison, il faut savoir que les frais de gestion de la Caisse s'élèveront en 2010 à 17,9 millions d'euros, dont 8,7 millions d'euros au titre des frais de personnel au nombre de 99 agents en équivalent temps plein.

La Loi de finances de l'État, Mission « Solidarité, Insertion et égalité des chances ».

Scolarisation des élèves dits handicapés en milieu ordinaire.

269 millions d'euros seront consacrés à l'accueil de 10 000 élèves dits handicapés supplémentaires en milieu ordinaire, via pour certains, les Unités Pédagogiques d'Insertion dont 200 devraient être créés en 2010 et le recrutement d'auxiliaires de vie scolaire dont le gouvernement souhaite, dans les pires conditions qui soient, que ce soit le Mouvement associatif qui en gère les services, tandis qu'il se contenterait de financer - chichement, bien entendu - les associations gestionnaires volontaires pour se substituer à lui.

Allocation aux adultes handicapés.

6,134 milliards d'euros sont prévus pour le financement de l'Allocation aux adultes handicapés, dont 115 millions d'euros pour la revalorisation de 2,2 % prévue en avril et en septembre 2010.

Rappelons que cette allocation a augmenté depuis 2007 de 9,6 %, la promesse du Président de la République - que 35 000 personnes ont dû lui rappeler par une manifestation de rue en 2008 à l'appel du Comité « Ni pauvres ni soumis » - étant de 25 % pour 2012.

Précisons également qu'en revanche le Complément de ressources d'un montant de 179,31 € par mois accordé aux



François Fillon (premier ministre)

personnes ayant une capacité de travail réduite et la Majoration pour la vie autonome d'un montant de **104,77 €** n'ont quant à eux pas variés et que la Garantie de ressources (Allocation aux adultes handicapés à laquelle s'ajoute le Complément de ressources) a atteint au 31 octobre 82,19 % du SMIC net, alors même que la revendication du Mouvement associatif est de parvenir à 100 % du SMIC brut sur lequel les personnes, ce sera bien normal, paieront des cotisations au même titre que tout salarié.

Pour l'heure, on dénombre 154 000 personnes dites handicapées percevant une allocation partielle dans la mesure où elles ont par ailleurs un emploi mais procurant un revenu insuffisant pour ne plus être en situation de percevoir l'allocation aux adultes handicapés. L'objectif de porter ce nombre à 184 000 prévoit pour 2010 par la modification des conditions de cumul tandis que le gouvernement envisage que 1000 allocataires actuels retrouveront un emploi suffisamment rémunérateur pour ne plus percevoir l'allocation (!).

Établissements et services d'aide par le travail.

1,383 milliard d'euros sont prévus pour financer les 116 211 places aujourd'hui recensées et permettre la création de 1400 places nouvelles pour un coût moyen de **12 000 €** à la place (l'échelle étant de **11 700 €** à **14 400 €**) dont 1260 seront réparties régionalement selon un plan déjà existant et 140 selon un plan ultérieur, tandis que les « tarifs plafonds » ont été créés pour bloquer la progression des dépenses d'un certain nombre d'établissements - accueillant en principe des travailleurs plus lourdement handicapés que dans bien d'autres établissements - une économie (!) de **5 millions d'euros** étant attendue par le gouvernement.

Maisons Départementales des Personnes Handicapées.

34,3 millions d'euros, telle serait la dette que l'État a contractée envers les Maisons départementales des personnes handicapées en termes de compensations des postes de personnels devenus vacants - ceux-ci ayant été nombreux à demander leur mutation depuis la transformation des Cotorep en Maisons départementales -

selon l'Association Nationale des Directeurs de ces organismes qui affirme que les **10 millions d'euros** récemment débloqués par le gouvernement ne permettront de compenser ces postes qu'à hauteur de **3,7 millions d'euros**, les **6,3 millions d'euros** résiduels ne relevant que du financement de la gestion courante au titre de l'année 2009.

Devant ce qui prend la forme d'un véritable scandale motivant la mobilisation des directeurs de ces organismes, l'État vient de consentir au déblocage de **6,5 millions d'euros** supplémentaires.

Rappelons que l'État n'est pas le seul financeur des Maisons départementales des personnes handicapées, puisque la majeure partie de leur financement repose sur le budget respectif des différents Conseils Généraux, et complémentaiement par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie pour **60 millions d'euros**.

Emploi en milieu ordinaire des travailleurs dits handicapés.

Fonds pour l'Insertion Professionnelle des personnes Handicapées. (AGEFIPH).

Actions.

657 millions d'euros ont été engagés en 2009 dont **500 millions** au titre du programme annuel classique.

135 millions d'euros devraient être consacrés par cet organisme pour financer le plan de soutien à l'emploi des personnes handicapées au cours des années 2009 2010 afin de permettre à 20 000 demandeurs d'emploi d'intégrer l'entreprise.

9,80 millions d'euros devraient être consacrés au financement des Plans départementaux d'insertion des travailleurs handicapés et aux aides individuelles.

592 millions d'euros, telle a été la collecte de 2008 en provenance des entreprises n'employant que partiellement ou pas du tout de travailleurs dits handicapés, collecte en diminution due par rapport à 2007 en raison de la diminution des contributeurs, diminution du plus vraisemblablement à la disparition d'entreprises en raison de la crise que d'une progression forte

de l'embauche de travailleurs dits handicapés.

Selon les dernières estimations du deuxième baromètre « Emploi et Handicap » de « Réussir » et MissionHandicap.com :

- Le pourcentage d'entreprises n'employant aucun travailleur dit handicapé qui atteignait 55 % en avril 2009 ne serait en octobre 2009 que de 34 %, semble-t-il en raison du fait que la contribution annuelle payée à l'Association de gestion du Fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées est portée en 2010 de 400 à 600 fois le SMIC horaire à 1500 fois le SMIC horaire - soit 13 000 € environ. Il reste que cela ne justifie pas la récente décision gouvernementale dénoncée partout le mouvement associatif d'exonérer d'un délai de six mois supplémentaires les entreprises n'employant aucun travailleur dit handicapé et n'ayant fait aucun effort d'embauche depuis le 11 février 2005 ! D'autant plus qu'un plan triennal 2008 - 2010 doté de 455 millions d'euros est venu s'ajouter au financement annuel de 465 millions d'euros accordé aux entreprises pour leur permettre d'embaucher un travailleur dit handicapé.
- Parmi les entreprises comptant des travailleurs dits handicapés dans leur effectif, on relève que 35 % d'entre elles comptent 1 à 3 % de leur effectif de travailleurs dits handicapés en octobre 2009 contre 24 % en avril 2009. En revanche, pour la même période, on note une réduction du nombre d'entreprises ayant un taux de travailleurs dits handicapés supérieur à 3 %, vraisemblablement là encore en raison de la crise économique entraînant un accroissement du chômage dans la dernière période. Rappelons que le taux de chômage des personnes dites handicapées, selon diverses estimations, est deux fois et demi supérieur à celui de la population totale.

Emploi en entreprise adaptée.

Aide au poste.

256,79 millions d'euros devraient être consacrés à « l'aide au poste », système de financement qui remplace la « garantie de ressources des travailleurs handicapés », contre **255,70 millions d'euros en 2009**, tandis que la subvention dite de fonctionnement continue de représenter - et ce depuis plusieurs années déjà ! - **42 millions**

d'euros pour 2010.

Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique.

Accessibilité des locaux de travail.

50 millions d'euros sont engagés pour l'accessibilité des bâtiments appartenant à la Fonction Publique afin de permettre le libre accès aux agents dits handicapés, et ce avant le 30 juin 2010, à raison de **150 000 €**, pour un bâtiment accueillant un effectif de moins de 1000 agents, de **300 000 €** pour un effectif compris entre 1000 et 5000 agents, **500 000 €** pour un effectif compris entre 5000 et 10 000 agents, **1 million d'euros** pour un effectif compris entre 10 000 et 50 000 agents, **1,5 millions d'euros** pour un effectif compris entre 50 000 et 100 000 agents, et **2 millions d'euros** pour un effectif supérieur à 200 000 agents.

Emploi des agents dits handicapés.

Le taux d'emploi des travailleurs dits handicapés dans la Fonction Publique a atteint fin 2008 **4,4 %** contre **3,7 %** fin 2005 tandis que le budget annuel du Fonds pour 2009 devrait être de **180 millions d'euros**.

90 millions d'euros en 2009 devaient être consacrés à l'intégration professionnelle des travailleurs dits handicapés dans ce secteur contre **37 millions d'euros** en 2008.

6000 € sont versés par le Fonds à tout employeur public au titre d'une prime à l'insertion durable en cas d'embauche d'un travailleur dit handicapé par la voie contractuelle finalisant un Contrat d'accompagnement vers l'emploi, tandis qu'une aide plafonnée à 520 fois le SMIC peut être accordée à l'opérateur extérieur qui accompagne l'agent handicapé vers l'emploi.

Rappelons en revanche que le gouvernement a autorisé l'Éducation Nationale à déduire de sa contribution annuelle à verser - le taux d'emploi parmi les personnels relevant de ce ministère est toujours inférieur à 3 % (!) - au Fonds, le montant des rémunérations accordées aux agents accompagnant des élèves et des étudiants handicapés !





Claudy Labreton, Président de l'Association des Départements de France.

Dernières dépenses connues des Départements.

4,7 milliards d'euros, tel est le montant des dépenses connues pour l'année 2008 pour répondre aux demandes de 281 500 personnes dites handicapées.

L'aide à domicile au travers de l'allocation compensatrice pour tierce personne - même si le nombre d'allocataires est en légère diminution - et

de la prestation de compensation, représente **2,5 milliards d'euros environ**, tandis que l'accueil en établissement ou l'accueil familial représente environ **2,2 milliards d'euros**.

Ces chiffres représentent une progression de 6,3 % par rapport à l'année 2007, ce qui permet de comprendre dès lors l'inquiétude des Départements à l'égard desquels l'État continue de ne pas honorer les dettes contractées.

La présence de la Délégation Bretagne se renforce.

La Délégation Bretagne vient d'intégrer le Collectif Handicap 35 en la personne de Mr Daniel Sauvage, plusieurs années après la disparition de notre regretté ami Bernard Monnin.

Notre ami Daniel siège également à la Commission Accessibilité Cadre Bati et Voirie et nul doute que la présence de l'ANPIHM au sein de cette commission contribuera à la vigilance nécessaire en matière d'examen des dossiers déposés avant toute création architecturale.

Parallèlement à cette activité, notre ami Jacques Lacombe, Délégué Régional de l'ANPIHM, est également, rappelons-le, administrateur de l'association Handicap Services 35 qui vient de procéder à l'ouverture d'un Service Polyvalent d'Accompagnement et de Soutien à Domicile (SPASAD) accueillant 21 personnes confrontées à de lourdes situations de handicap.

Et n'oublions pas la présence fidèle de Mme Lemonnier qui, bénévolement permet d'assurer l'activité de la Délégation sur le plan de la logistique !